

Sílvia Planas Marcé

Filles de Sarah
Les femmes juives dans la Catalogne du Moyen Âge

Onzième conférence Alberto-Benveniste



***Centre Alberto-Benveniste d'études sépharades
et d'histoire socioculturelle des Juifs***

SOMMAIRE

Le Centre Alberto-Benveniste d'études sépharades et d'histoire socioculturelle des Juifs	5
Administration et renseignements pratiques	13
<i>Onzième conférence Alberto-Benveniste :</i>	
Filles de Sarah. Les femmes juives dans la Catalogne du Moyen Âge, <i>par Sílvia Planas Marcé</i>	15
L'auteur	39

LE CENTRE ALBERTO-BENVENISTE D'ÉTUDES SÉPHARADES

ET D'HISTOIRE SOCIOCULTURELLE DES JUIFS



Le Centre Alberto-Benveniste a été créé le 1^{er} janvier 2002 au sein de la Section des Sciences religieuses de l'École Pratique des Hautes Études (EPHE, Sorbonne), à l'initiative d'Esther Benbassa, directrice d'études, et grâce au soutien financier de Serge et Monique Benveniste (Lausanne et Lisbonne) qui ont souhaité ainsi honorer la mémoire de leur père, Alberto Benveniste. Il a, depuis juin 2008, le statut de « laboratoire de l'EPHE ». Depuis le 1^{er} janvier 2010, il est par ailleurs l'une des composantes de l'UMR 8596 (Centre Roland-Mousnier, Université Paris IV-CNRS).

Le Centre Alberto-Benveniste a pour vocation première **le développement de la recherche et l'encouragement de la création sur le monde judéo-ibérique avant et après l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492**, aussi bien dans le domaine de la langue que dans ceux de la culture et de l'histoire. Il fournit l'encadrement scientifique adéquat et peut offrir des aides matérielles et financières à la fois aux étudiants et aux chercheurs confirmés.

En 2004, Serge et Monique Benveniste ont créé, à la mémoire de leur mère, la « **Bourse Sara Marcos de Benveniste en études juives** ». Cette bourse, d'un montant de 3 800 €, est depuis lors décernée chaque année par le Centre Alberto-Benveniste à un(e) étudiant(e) en master II ou en doctorat inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Depuis 2002, le Centre Alberto-Benveniste organise la « **Conférence Alberto-Benveniste** » annuelle assurée par un universitaire français ou étranger de renom et donnant lieu à publication.

Les conférences

La première conférence Alberto-Benveniste a été prononcée par Yirmiyahu Yovel, professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem et à la New School for Social Research de New York, le 15 janvier 2002, à 17 h, en Sorbonne, salle Liard, sur « La nouvelle altérité : dualités marranes des premières générations ».

La seconde conférence Alberto-Benveniste a été donnée par Nathan Wachtel, professeur au Collège de France, le 12 novembre 2003, à 17 h, en Sorbonne, salle Liard, sur « Résurgences marranes dans le Brésil contemporain ». Elle a été suivie d'un récital de chants traditionnels judéo-espagnols de Sandra Bessis, accompagnée par Isabelle Quellier et Anello Capuano.

La troisième conférence Alberto-Benveniste a été présentée par Alisa Meyuhas Ginio, professeur à l'Université de Tel-Aviv, le 27 janvier 2004, à 17 h, en Sorbonne, salle Liard, sur « La Bible populaire sépharade comme mémoire de la vie juive ». Elle a été suivie d'un récital de guitare classique espagnole par Patrick Rostaing et de la lecture par Emmanuelle Grönvold et Smadi Wolfman d'extraits de *Séfarade*, d'Antonio Muñoz Molina, Prix Alberto-Benveniste 2004 de littérature.

La quatrième conférence Alberto-Benveniste a été donnée par Ron Barkai, professeur à l'Université de Tel-Aviv, le 25 janvier 2005, en Sorbonne, salle Liard, sur « Juifs, chrétiens et musulmans en Espagne médiévale ». Elle a été suivie d'un concert du groupe *Sefarad* spécialement venu de Turquie.

La cinquième conférence Alberto-Benveniste a été donnée par Gil Anidjar, professeur à l'Université Columbia de New York, le 23 janvier 2006, en Sorbonne, salle Liard, sur « Cabale, littérature et séphardité ». Elle a été suivie d'un concert de fado par Bevinda et ses musiciens.

La sixième conférence Alberto-Benveniste a été donnée par Aron Rodrigue, professeur à l'Université Stanford (États-Unis), le 22 janvier 2007, en Sorbonne, salle Liard, sur « Les Sépharades et la "Solution finale" ». Elle a été suivie d'un récital de chants judéo-espagnols par Claire Zalamansky.

La septième conférence Alberto-Benveniste a été donnée par Béatrice Perez, maître de conférences à l'Université de Rennes II, le lundi 21 janvier 2008, en Sorbonne, salle Liard, sur « Systèmes d'exclusion et ostracisme contre les nouveaux-chrétiens en Espagne sous les Rois Catholiques ». Elle a été suivie par un récital de chants séfardis de Marlène Samoun accompagnée par Pascal Storch à la guitare et Rachid Brahim-Djelloul au violon.

La huitième conférence Alberto-Benveniste a été donnée par Bernard Vincent, directeur d'études à l'EHESS, le lundi 26 janvier 2009, en Sorbonne, salle Liard, sur « De l'Espagne des trois religions à l'Espagne du Roi Catholique (xv^e-xviii^e siècle) ». Elle a été suivie par un récital, *Sépharabesques*, par Pedro Aledo et Nadir Marouf.

La neuvième conférence Alberto-Benveniste a été présentée par Michèle Escamilla, professeur émérite de l'Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense, le lundi 25 janvier 2010, à 17h, en Sorbonne, salle Liard, sur « L'enfant et l'inquisiteur dans l'Espagne des XVI^e et XVII^e siècles ». Elle a été suivie par un récital de chansons traditionnelles judéo-espagnoles par l'ensemble *Presensya*.

La dixième conférence Alberto-Benveniste a été donnée par Louise Bénat-Tachot, professeur à l'Université Paris-Sorbonne, le lundi 17 janvier 2011, à 17 h, à l'École Normale Supérieure, salle Dussane, sur « Cristóbal de Haro, un marchand judéoconvers entre trois mondes au xvi^e siècle ou le défi d'une "globalisation" avant l'heure ». Elle a été suivie par un récital de chants sépharades traditionnels et contemporains avec Mónica Monasterio, accompagnée par Horacio Lovecchio, spécialement venus d'Espagne.

En cette occasion et pour célébrer le dixième anniversaire du Centre Alberto-Benveniste, les dix premières conférences Alberto-Benveniste ont été réunies dans un volume unique : Esther Benbassa (éd.), *Les Sépharades. Histoire et culture du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, coll. « Cahiers Alberto-Benveniste », 2011.

Le Centre Alberto-Benveniste attribue chaque année un **prix de la recherche** et un **prix littéraire**, dotés de 1 500 € chacun, pour une œuvre publiée en français ou produite en France et ayant un lien direct avec son domaine d'intérêt.

Les lauréats du Prix de la recherche (2002-2012)

2002 : Nathan Wachtel pour *La Foi du souvenir. Labyrinthes marranes* (Seuil).

2003 : Sonia Fellous pour *Histoire de la Bible de Moïse Arragel. Quand un rabbin interprète la Bible pour les chrétiens* (Somogy).

2004 : Charles Mopsik (1956-2003) pour l'ensemble de son œuvre et notamment pour *Le Sexe des âmes* (L'Éclat).

2005 : Daniel Lindenberg pour *Destins marranes* (Hachette/Pluriel) et Marie-Christine Varol pour son enseignement et son *Manuel de judéo-espagnol* (L'Asiathèque).

2006 : Jonathan Israel pour *Les Lumières radicales. La philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité (1650-1750)* (Éditions Amsterdam).

2007 : Danielle Rozenberg pour *L'Espagne contemporaine et la Question juive. Les fils renoués de la mémoire et de l'histoire* (Presses universitaires du Mirail).

2008 : Béatrice Perez pour *Inquisition, Pouvoir, Société. La province de Séville et ses judéoconvers sous les Rois Catholiques* (Champion).

2009 : Rifat Bali pour l'ensemble de ses travaux consacrés à l'histoire des Juifs de Turquie.

2010 : Katherine E. Fleming pour *Grèce - Une histoire juive* (Princeton University Press).

2011 : Aron Rodrigue pour l'ensemble de ses travaux.

2012 : Yirmiyahu Yovel pour *L'Aventure marrane* (Seuil).

Les lauréats du Prix littéraire (2002-2012)

2002 : Sylvie Courtine-Denamy pour *La Maison de Jacob* (Phébus) et Anne Matalon pour *Conférence au Club des Intimes* (Phébus).

2003 : Angel Wagenstein pour *Abraham le Poivrot* (L'Esprit des Péninsules).

2004 : Antonio Muñoz Molina pour *Séfarade* (Seuil). Mention spéciale du jury à Rosie Pinhas-Delpuech pour *Suite byzantine* (Bleu autour).

2005 : Caroline Bongrand pour *L'Enfant du Bosphore* (Robert Laffont).

2006 : Michèle Kahn pour *Le Roman de Séville* (Éditions du Rocher).

2007 : Moris Farhi pour *Jeunes Turcs* (Buchet-Chastel).

2008 : Jean-Pierre Gattégno pour *Avec vue sur le Royaume* (Actes Sud).

2009 : Richard Zimler pour *Le Gardien de l'aube* (Le Cherche-Midi).

2010 : Éliette Abécassis pour *Sépharade* (Albin Michel).

2011 : José Manuel Fajardo pour *Mon nom est Jamaïca* (Métailié).

2012 : Metin Arditi pour *Le Turquetto* (Actes Sud).

Le Centre Alberto-Benveniste organise régulièrement des **colloques** réunissant des spécialistes autour d'un thème lié à l'histoire et à la culture du monde judéo-ibérique.

Les 22, 23 et 24 mars 2003, des « *Flâneries littéraires sépharades. Lisbonne, Paris, Istanbul...* » ont été organisées à Paris. Fruit d'un partenariat du Centre avec divers organismes privés et publics (la Mairie de Paris, le Centre National du Livre, le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, l'Université Stanford/Centre Taube pour les études juives, l'Institut Simon Dubnow de l'Université de Leipzig, la DAAD, la Fondation du Cinquième Centenaire, la Section des Sciences religieuses de l'EPHE, le Centre d'Histoire moderne et contemporaine des Juifs de l'EPHE, l'Association pour la Promotion des Études sur le Judaïsme d'Orient et des Balkans, la BRED Banque Populaire et l'Ambassade de Turquie à Paris), ces trois journées ont été marquées par les événements littéraires et scientifiques suivants :

le 22 mars, à la Salle Olympe de Gouges, dans le XI^e arrondissement de Paris, le public a pu rencontrer une douzaine d'écrivains français et étrangers ayant mis l'univers sépharade au centre de leur œuvre, et des extraits de leurs derniers romans ont été lus par l'actrice Judith Magre ; le 23 mars, à l'auditorium du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, Pierre Arditu a lu des textes autobiographiques d'Elias Canetti ; le 24 mars, un colloque international sur l'histoire de la littérature sépharade, qui s'est tenu en Sorbonne, a réuni les meilleurs spécialistes français et étrangers. Les actes de ce colloque ont paru sous la direction d'Esther Benbassa et sous le titre *Les Sépharades en littérature. Un parcours millénaire*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2005.

Les 22 et 23 novembre 2007, un colloque international intitulé « *Itinéraires sépharades. Complexité et diversité des identités* », coorganisé par le Centre et par le Mediterranean Studies Forum de l'Université Stanford et avec le soutien de l'EPHE, a réuni en Sorbonne près d'une trentaine de chercheurs, seniors et juniors, français et étrangers. Les actes ont été publiés, sous la direction d'Esther Benbassa et sous le titre *Itinéraires sépharades. Complexité et diversité des identités*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, coll. « Cahiers Alberto-Benveniste », 2010.

Le 18 janvier 2011, à l'occasion de son dixième anniversaire et à la suite de sa dixième conférence (le 17 janvier), le Centre Alberto-Benveniste a organisé une journée exceptionnelle de colloque sur « *Les Sépharades et l'Europe* ». Les actes en ont été publiés, sous la direction de Jean-Christophe Attias et sous le titre *Les Sépharades et l'Europe. De Maimonide à Spinoza*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, coll. « Cahiers Alberto-Benveniste », 2012.

Le Centre Alberto-Benveniste assure enfin la tenue et l'enrichissement constants **d'un fonds de documentation et d'une bibliothèque** destinés à faciliter le travail des chercheurs et des étudiants.

Si cette vocation « sépharade » reste centrale, l'évolution naturelle du Centre ainsi que les intérêts propres de ses membres ont conduit à une extension et à une diversification de son champ d'intervention qui en font aujourd'hui une structure de recherche unique en Europe. Études sépharades proprement dites s'y combinent désormais, et depuis plusieurs années, aux études d'**histoire socioculturelle du monde juif** ainsi qu'aux études d'**histoire comparée des minorités**. À ce titre, le Centre est également régulièrement coorganisateur de colloques scientifiques et d'événements citoyens touchant à des thématiques larges (histoire socioculturelle des Juifs, histoire et sociologie comparées des minorités, études postcoloniales, etc.), donnant ordinairement lieu à publication.

L'**activité éditoriale** du Centre n'a cessé de se renforcer. Depuis 2006, le Centre a été à l'origine de plusieurs publications collectives, notamment parues dans la collection des « Cahiers Alberto-Benveniste », désormais accueillie par les Presses de l'université Paris-Sorbonne.

Les Cahiers Alberto-Benveniste

- Hélène Guillon et Antoine Emmanuel (dir.), *Constructions identitaires et représentations des minorités*, Paris, Centre Alberto-Benveniste, 2006.
- Stéphanie Laithier et Hélène Guillon (dir.), *L'Histoire et la Presse*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2007.
- Stéphanie Laithier et Vincent Vilmain (dir.), *L'Histoire des minorités est-elle une histoire marginale ?*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2008.
- Eva Touboul Tardieu, *Séphardisme et Hispanité : L'Espagne à la recherche de son passé (1920-1936)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2009.
- Esther Benbassa (dir.), *Itinéraires sépharades. Complexité et diversité des identités*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2010.
- Esther Benbassa (dir.), *Les Sépharades. Histoire et culture du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011.
- Katherine E. Fleming, *Juifs de Grèce (XIX^e-XX^e siècle)*, trad. de l'américain par Bernard Frumer, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011.
- Colette Zytnicki, *Les Juifs du Maghreb. Naissance d'une historiographie coloniale*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011.
- Jean-Christophe Attias (dir.), *Les Sépharades et l'Europe. De Maïmonide à Spinoza*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2012.
- Denis Vaugeois, *Les Premiers Juifs d'Amérique (1760-1860). L'extraordinaire histoire de la famille Hart*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2012.

Le Centre Alberto-Benveniste a noué, sur la longue durée, des liens solides et productifs avec divers partenaires étrangers tels, entre autres, le Département d'Histoire, le Taube Center for Jewish Studies et le Sephardic Studies Project de l'Université Stanford, New York University, la chaire « Alberto-Benveniste » d'études sépharades de l'Université de Lisbonne et le Centre d'études de l'Holocauste et des minorités religieuses d'Oslo.

Entre janvier 2009 et décembre 2011, le Centre Alberto-Benveniste a abrité le **Groupe d'études transversales sur les mémoires** (GETM). Ses activités (séminaires mensuels, journées d'études, colloques) ont été placées sous la responsabilité scientifique d'Esther Benbassa. Il a réuni des historiens, des anthropologues, des sociologues, des psychanalystes, des muséographes, des spécialistes en neurosciences, etc., pour analyser, dans une approche pluridisciplinaire, les phénomènes de mémoire aussi bien que d'oubli.

Les enseignements d'Esther Benbassa et Jean-Christophe Attias, les deux chevilles ouvrières du Centre, ont été distingués en 2008-2010 par la **Posen Foundation (The Center for Cultural Judaism, États-Unis)**, ce qui a intégré le Centre Alberto-Benveniste à une constellation prestigieuse d'universités (essentiellement nord-américaines, telles Harvard, UCLA, etc., et israéliennes) dévouant une part de leur activité à l'étude et à l'enseignement des dimensions séculières (*secular*) de l'histoire et des cultures juives.

Pour plus de renseignements :
www.centrealbertobenveniste.org

ADMINISTRATION ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Directrice

- Esther Benbassa, *directrice d'études à l'École pratique des hautes études, titulaire de la chaire d'histoire du judaïsme moderne*

Présidents d'honneur

- Monique Benveniste
- Serge Benveniste

Conseil scientifique

- Jean-Christophe Attias, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études, titulaire de la chaire de pensée juive médiévale (VI^e-XVII^e siècle), directeur-adjoint du Centre*
- Esther Benbassa
- Aron Rodrigue, *professeur d'histoire et titulaire de la chaire Eva Chernov Lokey en études juives à l'Université Stanford, directeur du Stanford Humanities Center*
- Sarah Abrevaya Stein, *professeur à l'Université de Californie, Los Angeles, titulaire de la chaire Maurice-Amado d'études sépharades*
- Yaron Tsur, *professeur à l'Université de Tel-Aviv*

Assistante de production et d'édition*

- France Facquer

Adresse

Centre Alberto-Benveniste
EPHE
41, rue Gay-Lussac
75005 Paris

Téléphone : 01 45 88 25 12

Fax : 09 61 54 45 49

Courriel : contact@cab-ephe.org

Site web : www.centrealbertobenveniste.org

* Emploi-tremplin subventionné par la Région Île-de-France.

FILLES DE SARAH

LES FEMMES JUIVES DANS LA CATALOGNE DU MOYEN ÂGE

Sílvia Planas Marcé

Naître, vivre, se prénommer : de l'importance du prénom

Le philosophe Jacques Derrida a défini le nom propre comme « l'unique objet et l'unique possibilité de mémoire¹ ». Le nom propre est donc ce grâce à quoi nous nous érigeons, par-delà les époques et les frontières, en représentants de nous-mêmes. Il nous distingue les uns des autres et nous aide à atteindre cette individualité qui nous permet de nous accomplir et nous confère cette légère teinte d'éternité grâce à laquelle nous nous intégrons à la mémoire de l'humanité. « Le nom propre constitue le refuge dans lequel nous propulse le ventre maternel. Il est, pour ainsi dire, notre première demeure². »

Les noms de femmes juives dans la Catalogne médiévale

Dans les nombreux documents d'archives, la trace laissée par un nom nous permet de reconstituer une histoire oubliée ou restée cachée. À l'instar des hommes, mais avec moins de chances d'être secourues dans le processus de reconstruction historique, les femmes juives de la Catalogne

¹ Jacques Derrida, *Memorias para Paul de Man*, Barcelone, Gedisa, 1989, traduit du français par Carlos Gardini [Original français : *Mémoires. Pour Paul de Man*, Paris, Galilée, coll. « La Philosophie en effet », 1988].

² Ester Cohen, *El Silencio del nombre*, Barcelone, Anthropos Editorial, 1999.

médiévale apparaissent nommément dans les actes notariés, les testaments, les contrats de vente, les litiges, les accords entre familles, voire dans les prières et les poèmes qui ont été écrits pour elles ou à propos d'elles. C'est par leurs noms qu'elles se présentent à nous, avec plus ou moins de bonheur selon les cas, comme les chevilles ouvrières d'une histoire qui nous concerne toutes et tous.

Les femmes qui peuplèrent la Catalogne entre le XI^e et le XV^e siècle se prénommaient Almanat, Ahot, Amorettes, Astruga, Astrugona, Bellaire, Belloca, Blanca, Blancúcia, Bonastruga, Bonafilla, Bonadona, Boneta, Bonfat, Clara, Dolça, Druda, Ester, Estelina, Goig, Mairona, Mandina, Miriam, Priçosa, Rahel, Regina, Sara, Varçalaia, etc. Leurs noms sont fréquemment cités dans les documents, mais elles ne sont que rarement les véritables héroïnes de l'histoire. À côté de leur nom de femme figure perpétuellement le lien familial qui les unit à un homme, généralement leur mari, qu'il soit encore vivant ou déjà décédé. Cette sorte d'appellation d'origine n'était pas propre au monde juif et se pratiquait dans l'ensemble de la société médiévale³, d'où la nécessité de relire et de réinterpréter les textes. Il convient en effet de procéder à une nouvelle analyse et d'envisager l'histoire sous un autre jour, en s'intéressant à toutes celles dont les noms et les vies, encore aujourd'hui souvent passés sous silence, ont fait partie de notre histoire et ont contribué au devenir de notre pays. Il s'agit, pour le dire autrement, de voler à leur secours et de les extraire des oubliettes du passé dans lesquelles elles demeurent recluses, afin de proposer une histoire globale plus humaine, plus juste, et plus fidèle à la réalité.

La *vijola*, bienvenue et bonne chance

« Commère, nous ferons une fête lors de la septième nuit, pour la *vijola*, et vous viendrez alors. Maîtresse, nous célébrerons une grande fête, vous viendrez et nous mangerons des beignets et des poules, du pain

³ « Que chaque femme soit nommée suivant le nom de son mari ; à défaut, suivant celui de son père ou de son frère », *Usatges de Barcelona*, XII^e siècle.

avec de l'huile et du miel⁴. » Ces paroles sont celles d'une jeune judéoconverse originaire de Valence à qui on avait demandé en quoi consistaient les célébrations auxquelles elle avait assisté dans une maison voisine où un enfant venait de voir le jour, à la fin du xv^e siècle.

La *vijola* était une fête organisée le septième jour suivant la naissance d'un enfant. À cette occasion, on chantait des chansons à la mère, on lui rendait hommage et on la comblait de cadeaux⁵. Le nouveau-né était plongé dans une bassine d'eau mélangée à des essences parfumées, des poussières d'or et d'argent, des grains de blé ou d'autres céréales. Au cours de l'immersion rituelle, on invoquait la bonne fortune et l'on souhaitait à l'enfant une longue et heureuse vie. Selon Dolors Bramon, il est probable que le terme provienne du catalan *vigília* — la veille — et que la cérémonie trouve son origine dans les fêtes romaines des *fatae*, qui étaient fortement liées aux heureux présages que l'on souhaitait au nouveau-né et que traduisent les symboles de prospérité déposés dans l'eau du bain. En Aragon, la cérémonie est décrite comme une fête familiale célébrée « la veille de la circoncision ou la septième nuit suivant la naissance⁶ ». Dans les documents castillans, la cérémonie qui s'en rapproche est celle de « *las hadas* » (« les fées ») : « La septième nuit suivant la naissance de l'enfant, on prépare une bassine d'eau et on y jette, entre autres, de l'or, de l'argent, du blé et de l'orge, et l'on y lave les enfants en prononçant certains mots. C'est cela que l'on appelle *las hadas*, et que l'on célèbre pour l'enfant⁷. » C'est à la suite de cette immersion que l'on donnait son nom à l'enfant. Alors que les garçons le recevaient

⁴ Dolors Bramon, « La Vijola, cerimònia jueva », dans *Actas de les Jornades d'Història dels Jueus a Catalunya*, Gérone, Ajuntament de Girona, 1990, p. 273.

⁵ Une judéoconverse valencienne, Joana Desfar, a ainsi été interrogée pour savoir « si elle avait assisté à une cérémonie secrète en compagnie de femmes ayant accouché à laquelle on donne le nom de *vijola*, ou si elle savait ou si elle avait entendu parler de personnes qui la célébraient ». Citée par Bernardino Llorca, *La Inquisición Española en Valencia*, Tarragone, Analecta Sacra Tarraconensia, 1935, p. 52.

⁶ Encarnación Marín Padilla, *Relación judeoconversa durante la segunda mitad del siglo XV en Aragón : nacimientos, hadas, circunciones, matrimonios*, Madrid, CSIC, Sefarad, 1981, vol. II, p. 284.

⁷ Ramon Santa María, *Ritos y costumbres de los hebreos españoles*, Madrid, BRAH, 1893, p. 182.

officiellement lors de leur circoncision, les filles recevaient le nom qui devait les accompagner toute leur vie et leur conférer leur identité à l'occasion de la cérémonie de la *vijola*.

Cette tradition de la *vijola* a perduré dans les communautés sépharades du bassin méditerranéen. Elle était en effet encore pratiquée vers le milieu du xx^e siècle dans ce qui restait du monde sépharade balkanique et turc. Elle suivait peu ou prou le même rituel qu'à l'époque médiévale. Michael Molho la décrit en ces termes : « On appelle *viola* la nuit qui précède la circoncision, c'est-à-dire la veille [...] si la femme donne naissance à une fille, on organise modestement un petit banquet [...] après le repas, on porte le nouveau-né pour lui donner son nom⁸. »

Fructifiez et multipliez-vous

Dans le judaïsme, la procréation est un objectif fondamental ordonné par Dieu : « Fructifiez et multipliez-vous, remplissez la terre⁹. » Le premier devoir de la femme, sa raison d'être au sein de la communauté juive, est donc de respecter la tradition et d'engendrer des enfants qui puissent la préserver, mais aussi de perpétuer la lignée d'Israël. Pour ce faire, elle doit être unie religieusement à un homme dans le mariage.

Au Moyen Âge, l'espérance de vie était relativement faible, 40 ou 50 ans tout au plus. Les femmes devaient par conséquent profiter de leur période fertile, dès la puberté, aux alentours de 12 ou 13 ans. Elles étaient dès leurs premières règles considérées comme des adultes prêtes à devenir épouses et mères, et aussitôt mariées. Dans les communautés juives des villes catalanes de la fin du xiv^e siècle, on se mariait en moyenne, d'après la documentation, entre 13 et 15 ans¹⁰.

⁸ Michael Molho, *Usos y costumbres de los Sefaradís en Salónica*, Madrid, CSIC, Instituto Arias Montano, 1950, p. 62 et 79.

⁹ Genèse, I, 27.

¹⁰ Cette conclusion se fonde sur les études d'Anna Rich pour Barcelone, d'Asunción Blasco pour Saragosse, de Danièle Iancu pour Aix-en-Provence et de Sílvia Planas pour Gérone.

Le mariage d'une jeune fille juive à Gérone en 1325

Regina était la fille de Bonafé et de Bonjuda Cresques, trésorier de la synagogue de Gérone, argentier et prêteur, autrement dit d'un homme influent sur les plans social et économique. À l'âge de 13 ans, Regina fut mariée à Saltell Gracià, le fils d'un médecin juif de Barcelone répondant au nom de Bonjuda Saltell. Le jeune homme n'avait alors que 12 ans, ce qui obligea son père à le déclarer « émancipé et apte à assumer, comme se doit de le faire un adulte, toutes les tâches domestiques et à remplir les devoirs et les obligations du mariage et de la paternité ». Le mariage eut lieu le 12 septembre 1325 ou 4997 de la Création du monde, selon le calendrier juif¹¹.

La ketouba, une assurance sur la vie

Les conditions de l'union de Regina furent formalisées au moment de la rédaction de ce qui, en hébreu, porte le nom de *ketouba* (contrat de mariage). Conformément à la tradition, les mariages étaient des pactes conclus lorsque les futurs époux n'étaient encore que des enfants, toujours par l'intermédiaire de contrats et d'accords passés entre les deux familles. Ils étaient scellés par l'échange d'un anneau à l'occasion de la cérémonie des *kidoushin* (fiançailles). Dès lors, l'homme et la femme — encore enfants dans bien des cas — tissaient des liens légaux leur assurant la constitution d'une famille dans un futur plus ou moins proche. Passé quelques années, le mariage était formellement scellé, « conformément à la coutume et à la Loi des Juifs », et l'on signait la *ketouba*. Le contrat de mariage renfermait les obligations du mari qui devait pourvoir aux besoins de son épouse, et notamment la nourrir. Il délimitait de surcroît les droits de l'épouse en établissant clairement le montant de la dot qu'elle devait apporter au ménage et en fixant légalement les conditions de sa récupération en cas de décès du mari. C'était là pour l'épouse une

¹¹ AHG [Arxiu Històric de Girona], *Protocolos Notariales*, G. 5, vol. V, Pere Massanet, fol. 7r.

garantie de pouvoir, en cas de veuvage ou de divorce, recouvrer sa dot afin de ne pas se retrouver dans le dénuement le plus complet, du fait que la Loi juive n'autorisait pas les femmes à hériter de leur époux. Le *tossefet*, ou *escreix* en catalan, désignait le « complément » que le marié apportait à la dot initiale de son épouse. Les *ketoubot* renvoient symboliquement, sur ce dernier point, aux 200 *zouzim* (monnaie de l'ancien Israël) que les hommes payaient pour la virginité de leur épouse.

La *ketouba* constituait aussi pour l'épouse une garantie de pouvoir se remarier. La Loi prévoyait en effet que la dot soit restituée à la veuve ou à l'épouse répudiée, car il était impensable qu'une femme dépourvue de dot puisse être réintégrée dans la société. Le texte, écrit en araméen et en hébreu, suivant des formules et des lois ancestrales, était rédigé par un notaire de la synagogue. Il était toutefois très souvent traduit en latin pour être adapté à la législation chrétienne en vigueur. Comme pour la plupart des sujets reliés à la vie et à la Loi dans les communautés juives du Moyen Âge, il fallait toujours, en dernière instance, obtenir le privilège du roi, maître des synagogues. L'atteste, par exemple, ce privilège de 1271 par lequel l'infant Pierre concéda aux Juifs de Gérone, de Besalú et d'autres villages relevant de sa juridiction l'autorisation de rédiger des contrats matrimoniaux conformes à la tradition et à la Loi juives. Il ordonnait simultanément aux notaires, par ce document, de reconnaître la validité de ces contrats, bien que rédigés en hébreu¹².

La *ketouba* de Regina n'a pas été conservée, mais sa forme, son contenu, ses clauses et ses prémisses ne devaient guère être différents des *ketoubot* datant de la même époque qui ont été retrouvées dans certaines archives catalanes et notamment à Barcelone, Gérone, Vic, Manresa et Valls. La traduction de certaines d'entre elles nous permet de cerner d'un peu plus près la réalité quotidienne et la vie conjugale de celles et ceux qui, dans les villes catalanes, vivaient suivant la tradition juive. Ainsi, par exemple, conserve-t-on la *ketouba* signée à Vic au milieu du xv^e siècle entre Rabi Samuel et Bella. L'époux promettait de payer

¹² ACA [Arxiu de la Corona d'Aragó], *Real Cancillería*, liasse 37, fol. 26v.

200 *zouzim* pour la virginité de sa future épouse, ainsi que 200 sols qui venaient s'ajouter à la dot de l'épouse. Il s'engageait également à pourvoir à ses besoins et à faire en sorte qu'elle ne manque de rien. L'épouse, quant à elle, apportait bijoux, or et vêtements pour une valeur de cinq *morabatines d'or*¹³.

La dot ou la valeur de la mariée

Bonjuda Cresques exhiba sa richesse et ses origines et concéda à sa fille Regina la somme de 1 000 *morabatines d'or* en guise de dot. Tout fut enregistré dans les archives d'un notaire public de Gérone dans le courant du mois de septembre 1325¹⁴. Dans les contrats catalans, on ajoutait souvent la formule du *setar arayuç*¹⁵, qui constituait une garantie supplémentaire, une sorte d'assurance sur la *ketouba*. On prélevait sur la dot concédée par le père une somme d'argent que l'on déposait dans un coffre en bois doté de deux serrures fermées par deux clefs différentes. L'une de ces deux clefs était confiée à l'époux, tandis que l'autre demeurait en la possession du père de la mariée. Aussi, pour retirer l'argent du coffre, fallait-il que le père *et* l'époux soient présents et consentants, ce qui représentait un moyen de protéger la mariée. D'après Irene Llop, dans la communauté de Vic, ce procédé était tenu pour une coutume communément pratiquée par les Juives et les Juifs de Gérone¹⁶.

¹³ « Rabi Samuel bar Deuda demanda à Bella : “Sois mon épouse selon la Loi de Moïse et d'Israël et je te servirai, je t'honorerai, je pourvoirai à tes besoins et je veillerai sur toi comme l'exige la coutume des hommes juifs qui servent, honorent leurs épouses.” À cela, la future épouse répondit : “Cette vierge, Bella, accepta et devint [son épouse...] ; que dans tous les domaines cette *ketouba* serve de témoignage fiable pour toujours sans qu'il soit nécessaire de prêter serment” ». Cité par Irene Llop, *Una Ketubà inèdita a l'arxiu episcopal de Vic*, Vic, edit. AUSA, XIX, 144, 2000, p. 55-60.

¹⁴ « Mille *morabatines d'or* que j'ai donnés et rassemblés pour mon [futur] époux en une dot à l'époque de mes noces, conformément au document officiel rédigé en hébreu », AHG, Protocolos Notariales, Gérone, 1325, G. 5, vol. V, fol. 9r.

¹⁵ De l'hébreu *shetar aharayout*, littéralement « document d'obligation ».

¹⁶ Irene Llop, *L'economia dels jueus de Vic al s. XIV a través del prestec. El Liber Iudeorum 1341-1354*, thèse inédite, Barcelone, 1998, p. 278.

L'apport de la dot par les mariées juives mettait en valeur la position économique et sociale de leur famille, mais également celle de la famille des époux. On recense, par exemple à Gérone, des dots de montants considérables, pouvant aller jusqu'à 12 000 sols, à l'instar de celle d'Astruga qui épousa Jucef Falcó vers 1390, ou encore de celle de Regina, fille de Bonjuda Cresques, qui s'élevait à 10 000 sols en 1325. D'autres, en revanche, étaient moins élevées, comme par exemple les 5 000 sols que reçut Bonadona, originaire de Barcelone, lorsqu'elle épousa Astruc Vidal Biona en 1349. Beaucoup se situaient dans une fourchette plus moyenne, comme celle d'une valeur de 1 200 sols dont bénéficia Tolrana, la fille de Vidal Benveniste de Gérone. On recense enfin des Juives pauvres qui recevaient en guise de dot des sommes bien moindres, de l'ordre de 200 ou 300 sols. Dans certains cas, même, les dots étaient versées aux époux par la « *cofradía de maridar donzelles pobres del call* », une confrérie chargée de trouver un mari aux jeunes filles pauvres du quartier juif. Cette entité apparaît dans la documentation de Barcelone et d'autres villes catalanes tout au long du XIV^e siècle. Au cours de ce même siècle, à Gérone et à Barcelone, l'apport moyen des dots dans les familles aisées avoisinait les 4 000 ou 5 000 sols. La situation était similaire pour les Juives de bonnes familles de Provence, du Languedoc, ou encore de certaines contrées du sud de l'Italie ou de Sicile. Pour mieux se rendre compte de ce que ces dots représentaient, on peut prendre pour référence l'exemple d'un maçon de la Gérone du milieu du XIV^e siècle, dont le salaire quotidien oscillait entre 2 ou 3 sols. On perçoit dès lors que les dots de certaines Juives, telles que Regina, la fille de Bonafé et Bonjuda Cresques, étaient considérablement élevées.

La côte d'Adam : veuves, secondes épouses et femmes mal mariées

« L'Éternel-Dieu fit peser une torpeur sur l'homme et celui-ci s'endormit ; Il prit une de ses côtes, et forma un tissu de chair à sa place.

L'Éternel-Dieu organisa en une femme la côte qu'Il avait prise à l'homme, et Il la présenta à l'homme¹⁷. »

C'est en ces termes que la Bible relate la création de la femme et c'est ainsi que l'ont perpétuée, par la suite, les traditions juive et chrétienne, passant sous silence une « première création » également décrite dans la Genèse bien qu'en des termes différents : « Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu Il le créa. Il les créa mâle et femelle. Dieu les bénit¹⁸. »

La conception que le Juif du Moyen Âge avait de la femme ne différait guère de celle qu'en avaient le chrétien ou le musulman. Dans les trois cultures, la femme était de fait considérée comme un être de rang inférieur, dépendante et destinée au service de l'homme. Pourtant, ce n'est que grâce à la femme, à condition qu'elle soit épouse, que l'homme pouvait se conformer au commandement divin de la procréation. De cette façon, la femme épouse gagnait respect et considération au sein de la famille et dans la mentalité juive. Le Talmud le formule en ces termes : « Celui qui n'a pas de femme demeure sans joie, sans bénédiction, sans bien-être, sans religion. Il ne connaît pas la paix et ne peut gagner le nom d'homme¹⁹. » Cette même idée apparaît également dans le livre des Proverbes : « Celui qui a trouvé une femme a trouvé le bonheur et a obtenu la faveur de Dieu²⁰ », « Maison et fortune sont un héritage des pères, mais de Dieu vient une femme sensée²¹. »

Femme, certes, mais avant tout épouse et mère. C'est ainsi qu'était conçu le rôle de la femme dans la société juive du Moyen Âge. L'existence des femmes était vouée au mariage, à la procréation et à assurer non seulement la continuité de l'espèce humaine, mais également à préserver les traditions, à assurer le respect des rituels et la célébration des fêtes.

¹⁷ Genèse, II, 21-22.

¹⁸ Genèse, I, 27-28.

¹⁹ *Talmud de Babylone, Yevamot*, 63a.

²⁰ Proverbes, XVIII, 22.

²¹ Proverbes, XIX, 14.

Leurs vies n'acquerraient de valeur que dans le mariage, en dehors duquel elles perdaient tout leur sens.

Dans les cas où, pour diverses raisons (telles que la mort de l'époux, un cas de stérilité ou de maladie), la femme se voyait dans l'impossibilité d'assumer les fonctions qui lui incombait, elle se retrouvait dans une situation difficile sur les plans légal, religieux, social et même vital. De fait, selon la Loi juive, une veuve ne pouvait hériter des biens de son époux. Elle ne pouvait que jouir de leur usufruit tant que les enfants étaient mineurs, ou être bénéficiaire d'une partie proportionnelle de l'héritage lui permettant de subvenir à ses besoins tant qu'elle restait veuve et à condition qu'elle ne se remarie pas. Une telle situation devenait spécialement problématique pour les femmes qui, lorsqu'elles perdaient leur époux, se retrouvaient sans revenus, ou pour celles qui, comme cela se produisait assez fréquemment, étaient victimes de l'avarice ou des intérêts de la famille du défunt qui réclamait l'héritage qui lui revenait de droit. En pareilles circonstances, la Loi dictait aux enfants de s'occuper de leur mère, d'en prendre soin et de l'héberger tant qu'elle resterait veuve, comme le stipule la Loi juive : « Tu demeureras en mon foyer et seras alimentée sur mes biens tant que tu resteras veuve en ma maison²². »

Malgré la rigidité de la législation, on recense des exceptions qui montrent que, dans bien des cas, le besoin prévalait sur la Loi. Plusieurs veuves juives catalanes furent ainsi désignées comme héritières par leur époux, comme l'atteste le testament de Benvenist Samuel Benvenist, un Juif de Gérone qui, en 1462, désigna son épouse Astruga comme légataire universelle de tous ses biens : « J'abandonne et je cède la totalité du reste de mes biens ainsi que mes droits tout entiers, quels qu'ils soient et même en quelque lieu qu'ils se trouvent, à ladite maîtresse de maison Astruga, mon épouse, et je la fais quant à elle mon héritière universelle²³. »

²² Olga Ruiz et Aurora Salvatierra, *La Mujer en el Talmud*, Barcelone, Riopiedras Ediciones, 2005, p. 100 (*Mishna, Ketubot*, IV, 12).

²³ AHPB [Arxiu Històric del Protocols de Barcelona], MIR Esteve, liasse 11, Manual de Testaments, 1455-1466, fol. 19 (cité et retranscrit par Josep Maria Madurell i Marimon dans *Jueus gironins i la seva aljama*, Gérone, Ajuntament de Girona, 1988).

La bigamie : deux par deux, avec le consentement du roi

La société juive, on l'a vu, est une société patriarcale dans laquelle la procréation est la finalité du mariage. Aussi, la stérilité d'une femme, qu'elle soit réelle ou supposée, la réduit-elle de fait à l'état d'un être inutile d'un point de vue légal. Incapable d'enfanter, ses fonctions sociale et humaine s'en trouvent diminuées. Le divorce pouvait dès lors s'avérer, pour l'époux, une solution lui permettant de se chercher une autre épouse qui, elle, aurait été apte à procréer²⁴. Cela impliquait toutefois de restituer la dot, et les maris prêts à renoncer aux biens qu'ils avaient acquis lors du mariage étaient relativement peu nombreux. C'est pourquoi l'on recourait à une autre solution tout aussi légale et autorisée par la tradition du peuple d'Israël : la bigamie.

Bien que permise par la Loi biblique, cette pratique était en net recul dans les communautés juives de l'Europe à l'époque médiévale, *a fortiori* depuis qu'une ordonnance attribuée à *Rabenu Gershom Meor ha-Gola* (Lumière de l'exil) (960-1028) la prohibait. Pourtant, on recense à différentes époques et dans diverses contrées des royaumes hispaniques plusieurs cas de bigamie, parmi lesquels on peut mentionner ces trois exemples survenus dans la région de Gérone.

En 1322, Astruc Mercader, Juif de Torroella de Montgrí, plaida devant le roi que son épouse Regina souffrait d'une terrible « maladie mentale » qui l'empêchait d'être une bonne mère juive. Alléguant qu'il « ne souhaitait aucunement l'abandonner dans un divorce », il obtint la permission du monarque de prendre une seconde épouse²⁵. Quelques années plus tard, en 1330, le célèbre médecin juif de Besalú, Abraham Descatllar, se maria également une seconde fois, avec la permission du roi. Il a toutefois maintenu les liens l'unissant à Bonadona de Sala, une Juive de Perpignan, sa première épouse, sans perdre son droit sur les

²⁴ Il convient de ne pas perdre de vue que, dans la majorité des cas, et encore jusqu'à récemment, on considérait que seule la femme pouvait être stérile.

²⁵ ACA, *Cancillería*, liasse 222, fol. 142r.

biens acquis lors de ce premier mariage²⁶. De même, en 1379, le Barcelonais Abraham David Taroç reçut l'autorisation du roi de se remarier tout en restant uni à Bonadona qui, semble-t-il, ne pouvait lui donner d'enfants. D'après la documentation, c'est Bonadona elle-même qui consentit à ce qu'Abraham épouse une seconde femme capable, elle, de procréer. Abraham, pour sa part, s'engageait devant le roi à traiter décemment sa première épouse, à s'occuper d'elle et à pourvoir à ses besoins « avec bonté et patience, conformément à la manière dont un homme de bien doit traiter une épouse qui est femme de bien²⁷ ».

Divorcer, le seuil du désamour

L'histoire qui va suivre eut lieu à Gérone au milieu du XIV^e siècle. Elle met en lumière le courage d'une jeune femme juive, mal aimée et mal mariée, qui parvint à se libérer d'un mariage malheureux. Il s'agit du cas d'Ester, fille d'Astruc Caravita, un homme renommé dans le quartier juif de Gérone. Ester fut mariée à David Bonjorn de Barri, un Juif originaire de Perpignan qui n'était autre que l'astronome du roi Pierre le Cérémonieux. À en juger par les textes, David était manifestement un homme rustre et plutôt odieux. Agacée par les mauvais traitements et la mauvaise humeur constante de son époux, Ester aurait demandé le divorce, que David lui aurait refusé.

En 1337, les gouverneurs de la cité de Gérone s'adressèrent à Dalmacio de Banyuls, représentant du roi à Perpignan, pour exiger qu'il cesse d'intervenir, de conseiller, de donner son avis et de prendre parti au sujet du *get* (c'est-à-dire la procédure de répudiation) que David Bonjorn de Barri était censé concéder à Ester Caravita. Le procureur du roi avait en effet tenté de peser sur la décision du tribunal rabbinique²⁸ et les

²⁶ Manuel Grau i Montserrat, *La Juderia de Besalú*, Olot, Fundació Pere Simon-Club Rotary (Impremta Aubert), 1997, p. 147.

²⁷ Anna Rich, *La Comunitat jueva de Barcelona entre 1348 i 1391 a través de la documentació notarial*, Barcelone, Fundació Noguera, 1999, p. 96-97.

²⁸ « Les sieurs Mosse Bendit, Bonjuha Isaac et Bonafos David, Juifs de Perpignan, récemment élus juges pour examiner l'acte de divorce qui devait être accordé par David Bonjorn, Juif de Perpignan, à ladite Ester, ont renoncé à donner un avis et à émettre quelque déclaration que

gouverneurs réclamaient quant à eux que la décision soit prise conformément à la Loi juive qui était clairement en faveur d'Ester.

Initialement partie d'un différend interne à la communauté juive, cette affaire ne tarda guère à devenir un sujet d'ordre politique. Pour trouver une explication rationnelle à cette situation et à sa forte dimension publique, il importe en réalité de comprendre les relations de pouvoir existant entre les deux sociétés. Dans l'entourage d'Ester, qui est issue d'une famille illustre et puissante, s'étaient tissées des relations qui allaient bien au-delà des frontières culturelles et religieuses. Dans la Gérone de 1337, la communauté juive, qui, depuis plusieurs siècles, faisait partie du panorama historique, social et culturel de la ville, était à son apogée économique et social. Certaines familles juives occupaient une place très importante dans les affaires et dans les activités économiques de la ville. Les différentes relations qui s'établissaient dans les hautes sphères de la société ne prenaient bien souvent pas en compte l'identité religieuse, à l'exception des cas où la différence de religion impliquait un interdit, comme par exemple le mariage et les relations sexuelles. Les Juives et les Juifs appartenant à la classe supérieure de la société étaient donc fortement présents dans les cercles d'influence de la vie politique et sociale.

Les Caravita étaient l'une de ces familles puissantes. Ils appartenaient à une lignée établie dans la ville depuis fort longtemps (la première trace d'un Caravita à Gérone remonte à 1227) qui déploya d'intenses activités financière et bancaire tout au long du XIV^e siècle. Il s'agissait par conséquent d'une famille fort influente tant au sein de la communauté juive qu'à l'extérieur. Ester était la fille d'Astruc Caravita qui, déjà dans la documentation datant de 1290, apparaissait comme l'un des principaux prêteurs de la ville. Il se distingua par ailleurs en tant qu'administrateur des affaires de la communauté et exerça, entre 1328

ce soit selon le droit hébraïque et relativement à la sentence rendue par eux-mêmes sur cette requête de divorce », AMG [Arxiu Municipal de Girona], *Ordinacions dels Jurats*, liasse 2, vol. 1336-1337, fol. 82v-83r.

et 1331, la fonction de secrétaire de la synagogue. Dans son testament, daté de 1345, il concéda à l'institution caritative de la synagogue une importante rente annuelle²⁹.

Face à cette situation conflictuelle, la famille Caravita ne put faire autrement que de s'impliquer pour protéger son patrimoine. Ils s'appuyèrent sur leurs réseaux et tâchèrent d'obtenir de David Bonjorn de Barri qu'il leur restitue ce qui, selon la Loi judaïque, leur revenait, à savoir la dot d'Ester. Dans ses déclarations devant le tribunal rabbinique de Perpignan, l'astrologue alléguait que rien au monde ne l'intéressait davantage que ses livres et ses instruments de calcul et fit valoir qu'il avait été victime d'un piège que lui avait tendu la famille de son épouse : « Car ils savaient que j'avais en ma possession des livres, des instruments et des meubles chers à mes yeux et qu'ils pourraient difficilement me contraindre autrement qu'en m'obligeant et en me forçant à y renoncer, étant donné mon intérêt, ma volonté et mon désir de les conserver, car ils sont mes biens les plus précieux³⁰. »

Le roi d'Aragon, Pierre le Cérémonieux, seigneur de la communauté juive, dut intervenir dans cette affaire qui le concernait bien plus qu'il n'y paraît. Il s'agissait certes d'un divorce, mais, plus encore, d'une dot d'une valeur sans nul doute très élevée qui devait être restituée à une famille que l'on savait puissante, proche du pouvoir et qui devait contribuer généreusement à la conservation et à l'enrichissement du trésor royal en échange de quelques faveurs ou services. Après un certain temps de lutte juridique et de tractations, le colérique David ne put faire autrement que de se résigner, en 1337, à accepter le divorce. Ester put ainsi regagner sa ville d'origine et rejoindre sa famille³¹. On la retrouve au bout de quelques années à Gérone, où elle fait des affaires grâce à ses propres biens ainsi que grâce à ceux qu'elle a hérités de son père. Dans les documents

²⁹ « *Eqdés et aumône pour les Juifs pauvres* », AHG, Protocolos Notoriales, G. 4, Testaments, vol. LXI, fol. 52r. Cité par Sílvia Planas dans *La Vida cotidiana en el call de Girona en el siglo XIV*, Tolède, Ediciones de la Universidad de Castilla-La Mancha, 2003, p. 285.

³⁰ Josep Chabàs, *L'Astronomia de Jacob ben David Bonjorn*, Barcelone, IEC, 1992, p. 40.

³¹ Selon les interprétations de Amador de los Ríos (1875), de Santiago Sobrequés (1975) et de Josep Chabàs, *L'Astronomia de Jacob ben David Bonjorn*, *ibid.*

conservés aux archives de la ville, Ester apparaît sous la mention : « Ester, fille d'Astruc Caravita, décédé, Juif de Gérone. » C'est grâce à son nom que l'on peut suivre le parcours et connaître l'histoire d'Ester, mettant une nouvelle fois en évidence l'importance du nom, unique possibilité de mémoire.

Reines au foyer, ouvrières à l'atelier

Le premier devoir d'une femme juive est d'être mère, de s'occuper de sa famille, de perpétuer et de préserver les rituels, les préceptes et les traditions liés à la vie familiale. Pour une femme, la maison est un lieu où exprimer son identité, conserver et transmettre le legs ancestral des Mères d'Israël. L'univers juif du Moyen Âge conserve en effet intact et inchangé, comme s'il s'agissait d'une consécration de leur propre passé et de leur patrimoine anthropologique, le souvenir des Matriarches de la Bible : Sarah, Rébecca, Léah et Rachel³². Leurs noms et leurs histoires de femmes, qui ont forgé l'identité de tout un peuple, se transmettent de génération en génération grâce aux enseignements maternels, à partir d'histoires, de traditions, de recettes, de prières, de chants que ces « filles de Sarah » lèguent à leurs filles et à leurs petites-filles.

Les procès inquisitoriaux sont une source précieuse pour recueillir les traditions juives qui ont perduré chez les femmes judéoconverses catalanes. Dans les descriptions des célébrations, des festivités et des croyances, on trouve de nombreuses informations sur la façon dont ces femmes juives du Moyen Âge vivaient et sur ce qu'elles ressentaient. Vers la fin du xv^e siècle, Tolosana, Violant et Leonor Monçonís, trois sœurs converties de Valence, ont été jugées par l'Inquisition qui les accusait de cryptojudaïsme. Parmi les différents chefs d'accusation retenus à leur encontre figurait la célébration du shabbat et des fêtes du calendrier juif. Elles étaient également accusées de jeûner et de réciter des prières juives comme celle, par exemple, qui se référait aux Dix commandements des

³² Angela Scandaliato, *L'Último Canto di Ester, donne ebree del Medioevo in Sicilia*, Palerme, Selerio Editore, 1999.

Tables de la Loi : « *Quien supiese y entendiese quienes eran las cuatro, cuatro madres de Israel : Sara, Rebeca, Lea y Raquel*³³. »

Les femmes étaient celles qui devaient veiller au respect des fêtes et des coutumes, les enseigner à leurs filles, et ce de génération en génération. Pour shabbat, elles devaient allumer des bougies, s'habiller comme il se devait et faire en sorte que toute la famille cesse le travail pour respecter le jour saint consacré au repos et au seigneur. En témoigne, par exemple, cette déclaration de Joana Libiana, une judéoconverse originaire de Gérone qui, lors de son jugement, avoua devant le tribunal inquisitorial que « tous les samedis, sa mère changeait de tenue [...], elle ne tissait pas et ne voulait pas que la prénommée Joana tisse [...], et Joana savait bien que sa mère le lui ordonnait pour observer la Loi de Moïse³⁴ ».

Pour la Pâque, les femmes devaient s'occuper des préparatifs et s'assurer de la pureté et de la conformité légale et religieuse des aliments servis lors des repas tout au long de la semaine que durait la fête. De même, elles devaient inculquer à leurs filles l'impératif de suivre les jeûnes prescrits par la Loi juive, tels que ceux de Pourim et de Yom Kippour, comme le relate encore Joana Libiana : « Ainsi, au mois de septembre, observa-t-elle le jeûne des Juifs, tout comme sa mère et Marquesa, sa sœur³⁵. »

Toutes ces femmes, ces filles de Sarah, ont, en préservant les Lois d'Israël, contribué à la conservation de la vie juive dans les villes catalanes en des temps difficiles, aussi bien avant qu'après l'Expulsion de 1492. Pour reprendre l'expression de Dolors Bramon, ces femmes ont été les « digues de protection » du judaïsme. C'est en effet grâce à elles que les coutumes et les traditions ont été préservées au fil des générations, et ce bien que cela ait souvent impliqué de vivre dans le secret ou d'être de la chair à bûcher pour l'Inquisition.

³³ Jaume Riera, « Oracions en català dels conversos jueus », dans *Anuario de Filologia*, Barcelone, Université de Barcelone, 1975, p. 351.

³⁴ Extrait de Manuel de Bofarull, *Opúsculos inéditos de Pedro Miquel Carbonell*, Barcelone, Imprenta del Archivo de la Corona de Aragón, 1865, tome II, p. 91.

³⁵ *Ibid.*, p. 93.

Dans l'atelier familial

Dans le domaine professionnel, la majorité de ces femmes ont, à n'en pas douter, travaillé main dans la main avec leurs maris et les autres hommes de leur famille. Elles prenaient part aux affaires familiales et travaillaient principalement dans les ateliers textiles ou d'artisanat. Elles confectionnaient des voiles ou des toiles, travaillaient la soie ou d'autres types de textiles, fabriquaient des chaussures, réalisaient des objets en céramique, tissaient et se livraient au commerce d'étoffes, de soie, de bijoux et autres pièces d'orfèvrerie, quand elles ne se consacraient pas à la reliure d'ouvrages, etc. Le fait qu'elles ne soient pas mentionnées en tant qu'artisans dans la documentation ne signifie pas pour autant qu'elles n'aient pas exercé ces professions, mais plutôt qu'elles n'ont pas été, en tant que femmes, mentionnées comme telles dans les registres.

Pourtant, les exemples sont nombreux. En 1357, Sol, une perlière de Saragosse, reçut la somme de 170 sols pour la vente d'une « pierre nommée saphir que la reine lui avait commandée ». En 1402, Ceti Cebada vendit « des fils et des chutes de tissu pour la confection d'un linceul ». En 1360, Gina Francesca, une Juive elle aussi de Saragosse, exerçait les fonctions d'« intermédiaire financière de la reine en personne qui l'avait chargée de trouver des bijoux et des objets de luxe³⁶ ». À Gérone et dans ses alentours, les Juives se consacraient à différentes activités dans le monde du textile et de l'artisanat. Ainsi retrouve-t-on des femmes ayant travaillé dans le commerce de toiles précieuses, de soie ou encore de maroquinerie. En 1295, Lorcha, Juive de Besalú, « maîtresse dans l'art de tresser la soie et les rubans », enseignait son métier à des jeunes filles comme par exemple à Berenguera, une chrétienne qu'elle logea comme servante et apprentie durant deux ans : « Elle est restée pendant deux ans en tant que servante avec ladite Lorcha qui lui a enseigné l'art de

³⁶ Asunción Blasco, « Mujeres judías aragonesas y la escritura », dans *La Conjura del olvido, escritura y feminismo*, Barcelone, Icaria-Antracyd, 1997, p. 359.

confectionner de la soie et des rubans³⁷. » En 1331, Goig, une Juive de Gérone, est mentionnée comme « tailleuse ». En 1339, Galena, mère d'Alihau, est mercière et travaille dans une boutique de fils et de soie. En 1427, Caterina, convertie et épouse du judéoconvers Pere Bosc (initialement Bonet Hasdai), exerce en tant que tisserande de voiles³⁸. Quant à Na Varçalaia, Juive originaire de Camprodon, son cas suscite un intérêt particulier. Experte tisserande et brodeuse, elle fut employée en 1361 pour évaluer les dommages qu'un certain Jaime de Om avait causés sur les « nappes rituelles » et les couronnes d'une vierge de l'église de la paroisse³⁹.

Travailler pour d'autres femmes en tant que servantes et nourrices

Les femmes juives qui ne disposaient que de peu de ressources devaient chercher du travail hors du foyer. Elles louaient leurs services en tant que journalières ou pour des périodes déterminées dans des ateliers ou pouvaient, tout aussi bien, travailler pour d'autres familles. Certaines trouvaient des places de domestiques⁴⁰ dans des maisons fortunées, comme Dolça, fille d'Isaac Saul, de Gérone, qui fut pendant deux ans au service de la famille Massot Ferrer, des Juifs barcelonais. Elle était logée, nourrie, blanchie et percevait un salaire de 55 sols annuels. Une autre Juive, elle aussi prénommée Dolça, fille d'Astruc de Bonastre, un Juif de Barcelone, travailla comme servante pendant quatre ans chez Hasday Crescas en échange d'une rémunération de 4 florins par an⁴¹.

Dans la société médiévale, il était relativement rare que les mères de familles aisées allaitent elles-mêmes leurs enfants. Elles avaient davantage tendance à recourir à des nourrices pour que celles-ci donnent le sein à leurs enfants. Cette pratique était largement répandue dans la société chrétienne, mais également dans la société juive. La nourrice devait

³⁷ Jaume Riera, *Retalls de la vida dels jueus*, Barcelone, Rafel Dalmau Editor, 2000, p. 56.

³⁸ AHG, *Protocolos Notariales*, G. 5, vol. XII, fol. 185r et vol. XIII, fol. 73v.

³⁹ ADG [Arxiu Diocesà de Girona], *Lletres del Bisbe*, G-040, 02921, fol. 151-153v.

⁴⁰ Dans les documents catalans, c'est le terme « *pedissechas* » qui est utilisé.

⁴¹ Anna Rich, *La Comunitat jueva de Barcelona...*, *op. cit.*, p. 183.

toutefois être de la même confession, car il était formellement interdit qu'une chrétienne allaite un enfant juif, et *vice versa*. Les documents d'archives montrent que de nombreuses Juives ont occupé des fonctions de nourrices, à l'instar de Cici, une Juive de Barcelone qui, en 1385, fut engagée pour nourrir de son lait Maymon, le fils d'Abdomar Isaac Rossell, un Juif de Barcelone. Le contrat fut établi pour une durée de huit mois, au cours desquels la jeune femme devait percevoir un salaire de 20 sols mensuels et résider avec la famille (« Je demeurerai avec vous et j'allaiterai votre fils Maymon⁴² »). Ce premier exemple laisse supposer qu'à sa fonction de nourrice venaient s'ajouter celle de garde d'enfant et, sans doute, celle de domestique. Ce fut également le cas de Mariam, une Juive de Besalú, épouse de Samuel Crescas. Elle fut embauchée, au milieu du XIV^e siècle, par Isaac de Tholosa et sa femme Na Goig, une famille juive de Castelló d'Empúries, « en tant qu'allaiteuse » de leur nourrisson prénommé Abraham⁴³.

Les Juives usurières

Le prêt d'argent était une pratique courante dans les communautés juives catalanes. Le fait qu'il ne s'agisse pas exclusivement d'une activité réservée aux hommes est attesté dès le XIII^e siècle, où l'on trouve des exemples de femmes juives qui réalisent des prêts entre autres à Vic, Gérone, Barcelone, Perpignan. Elles agissaient presque toujours au nom d'un époux, d'un père ou d'un fils, souvent mort, à moins qu'elles ne représentassent leurs enfants mineurs, sans jamais agir en leur propre nom ou pour leur propre compte. En 1288, Bonafilla, la fille d'Astruc Ravaia, concéda des prêts à plusieurs personnes de conditions sociales différentes au sein de la communauté chrétienne de son entourage. Nous la connaissons grâce à une sentence édictée par l'évêque la condamnant pour escroquerie à cause des opérations suspectes qu'elle réalisa. Ces

⁴² *Ibid.*, p. 179.

⁴³ Manuel Grau i Montserrat, *La Judería de Besalú*, op. cit., p. 142.

activités peu légales lui valurent une amende importante⁴⁴. D'autres Juives de Gérone prêtèrent également de l'argent tout au long du XIV^e siècle, et ce en grande quantité, comme par exemple les épouses de Ruben Nissim ou de Jafuda Alfaquim — dont on ignore les noms. Cela fut également le cas de Bellaire, épouse de Bonastruc Desmestre, de Priçossa, épouse d'Astruc Sabarra, de Dolça, veuve de Bellshom Mair, de Bonafilla, veuve de Bonsenyor Samuel ou encore d'Astruga, veuve de Ferrer Bonanasc, pour ne citer qu'elles. Nous connaissons leurs activités d'usurières grâce aux livres de prêts établis à leur nom et qui ont été recensés sur les listes que dressa l'inquisiteur épiscopal dans le quartier juif de Gérone en 1415, lorsqu'il se rendait de maison en maison pour réquisitionner les livres prohibés par l'Inquisition.

Les Juives travaillaient en tant que prêteuses à intérêt dans des villes telles que Barcelone ou Vic. Anna Rich dénombre ainsi plusieurs exemples à Barcelone entre 1349 et 1351⁴⁵ : Gorg, veuve de Maimo Sauto ; Blanca, veuve de Mossé Salomé ; Dolça, veuve de Vidal Boanfé ; Dura, veuve de Bonjuhà de Bellcaire ou encore Regina, veuve de Cresques Asdrai. À Vic, Irene Llop dénombre, elle aussi, plusieurs cas tout au long du XIII^e siècle : Gyan, épouse de Provençal Leví ; Astruga, épouse de Vidal ; Ester, épouse de Rossell ; Preciosa, veuve d'Astruc Vidal ; Mirona, veuve de David Mossé ou encore Urla, épouse de Vidal Jucef⁴⁶.

Rien ne semble toutefois indiquer que ces femmes aient, dans ce domaine, adopté une démarche différente de celle généralement employée par les hommes. Elles prêtaient aux chrétiennes et aux chrétiens de toutes conditions et de toutes origines. De même, elles se rendaient chez un notaire pour déclarer leurs activités et en rendre compte. Elles réclamaient également leur argent dans les cas, fréquents, où les débiteurs ne payaient pas et, tout comme les hommes, elles obtenaient souvent du pouvoir civil qu'il intervienne en leur faveur pour qu'elles

⁴⁴ Sílvia Planas, *Hijas de Sara. Dones jueves de la Girona medieval*, Gérone, CCCG, 2002.

⁴⁵ Anna Rich, *La Comunitat jueva de Barcelona...*, *op. cit.*

⁴⁶ Irene Llop, *La Comunitat jueva de Vic al segle XIII*, thèse de doctorat inédite, Barcelone, 2006.

puissent récupérer leur argent. Cependant, il leur arrivait parfois de perdre leur appel et, tout comme les hommes en pareilles circonstances, elles sollicitaient, en dernier recours, l'intervention du roi ou de la reine. Si ceux-ci délibéraient en leur défaveur, elles perdaient définitivement les sommes d'argent qu'elles avaient prêtées. Elles devaient par conséquent faire face aux mêmes problèmes que les hommes. Elles bénéficiaient des mêmes avantages et se trouvaient dans la même situation légale. Pourtant, alors que les hommes apparaissent dans la documentation en tant qu'individus, les femmes, elles, ne parviennent pas à se libérer des prénoms et des patronymes masculins qui les placent dans une situation de dépendance complète et qui en font toujours les épouses, les mères, les filles, les sœurs ou les belles-sœurs... d'un homme.

L'ultime demeure

De tous les documents qui accordent à la femme un rôle de premier plan, les testaments sont incontestablement les plus riches. Eleazar Gutwirth va jusqu'à affirmer que, face à la mort, « les femmes (juives) gagnent un caractère public qui contraste avec la condition de domestique dans laquelle les relègue généralement la communauté⁴⁷ ». Lorsque vient le moment pour elles d'exprimer leurs dernières volontés, elles ouvrent leur cœur et exposent, dans les moindres détails, leurs dispositions au sujet des biens qui les ont accompagnées toute leur vie, qu'ils soient nombreux ou non, précieux ou de peu de valeur.

Dans les textes conservés dans les études des notaires de Gérone, on constate en effet que ces femmes se réfèrent à leurs enfants avec une grande affection et une grande préoccupation. Elles lèguent à leurs filles mineures des biens qui leur permettront de vivre décemment jusqu'à ce qu'elles puissent se constituer une dot et se marier. Ainsi Blanca, une judéoconverse de Gérone appartenant à l'importante famille des Falcó, rédigea-t-elle devant le notaire Bernat Ferrer le 17 avril 1437 son

⁴⁷ Eleazar Gutwirth, *Muerte y mentalidad hispano-judía*, Madrid, El Olivo, XIII, Centro de Estudios Judeo-Cristianos, 1989, p. 176.

testament, dans lequel elle disposait que son fils aîné et principal héritier prenne soin de sa petite fille Elionor, qu'il pourvoie à son alimentation et à son habillement jusqu'à ce qu'elle atteigne l'âge de se marier⁴⁸.

On trouve également le cas de femmes qui cherchent à apaiser des tensions au sein d'une fratrie. Estelina, par exemple, fit son testament à Gérone en 1470. Elle y exprimait son désir que le différend religieux qui opposait son fils et sa fille — lui était Juif, elle convertie — n'engendre entre eux aucune rivalité : « Car je souhaite plus que tout au monde que ma fille Margarita, de confession chrétienne, et mon fils et héritier, ledit Vidal de Piera, de religion juive, se traitent avec respect et qu'ils vivent unis dans la paix et l'amour, et oublient leur différend et apaisent leur colère⁴⁹. »

Enfin, on rencontre le cas de femmes, pleinement conscientes d'être mortelles, qui se trouvent face à un destin inconnu qui les épouvante, mais qui se prévalent de leur ancien lignage, se rappelant le nom de Sarah et invoquant la mémoire d'Israël. Mayrona, originaire de Gérone, veuve de Vives Mossé de Perpignan, était convaincue en 1403 que personne ne pouvait échapper aux griffes de la mort : « Parce qu'aucun être incarné ne peut échapper à la mort. » Elle se savait malade et appréhendait la mort, comme le suggèrent les propos suivants : « Une infirmité qui doit être tenue à l'écart et de laquelle je crains de mourir. » Estelina, dont on a déjà parlé, tenait elle aussi un discours similaire : « Au nom du Très Grand, créateur de la vie, qu'Il créa à partir du néant, car Il dit et les choses furent. Il les ordonna et elles furent [...] et c'est alors que Dieu apparut à Abraham et lui dit : “Je te bénirai et Je magnifierai ton nom”, et Il fit traverser à son peuple la mer Rouge à pieds et l'alimenta

⁴⁸ « Je veux et j'annonce que ladite Elionor, ma fille, soit dotée et nourrie sur mes biens en nourriture, boisson, vêtements et chaussures, et toutes les autres choses que je juge nécessaires pour elle jusqu'à ce qu'elle soit placée dans le mariage », AHG, *Protocolos Notariales*, G. 4, vol. 203, fol. 91-92.

⁴⁹ Enrique Claudio Girbal, « Un testamento hebreo de la edad media », dans David Romano (éd.), *Per una història de la Girona jueva*, Gérone, Ajuntament de Girona, 1988, vol. II, p. 384.

miraculeusement dans le désert durant quarante ans et Il donna les Tables de la Loi à Moïse sur le mont Sinai⁵⁰. »

Les testaments des Juives, déposés dans des études de notaires chrétiens, permettent de mieux percevoir ce que toutes ces femmes ressentaient, ce à quoi elles aspiraient et ce qui les faisait souffrir. Mais ils nous permettent également de prendre la mesure du désir de survie et de mémoire éprouvé par toutes ces femmes qui prenaient activement part à la vie des villes catalanes du Moyen Âge. Outre les biens matériels qu'elles ont légués, elles ont également transmis des traditions ancestrales et des sentiments d'amour maternel. À leur tour, d'autres femmes, qui furent leurs filles, leurs petites-filles, leurs héritières, ont recueilli ces traditions et les ont perpétuées.

Tous ces exemples ont contribué à former un legs qui les lie à l'histoire de leurs ancêtres, les relie à leurs origines et les renvoie à leur passé tout en les projetant dans le futur. Un héritage qui se constitue grâce à ces noms qui surgissent des textes, ceux-là mêmes qui donnent tout son sens à la mémoire et qui la rendent possible.

Tous ces noms ont fait l'histoire et ont construit le souvenir des filles de Sarah, des Mères d'Israël et des Juives de Gérone.

Traduit de l'espagnol par Mathias Ledroit, édité par France Facquer.

⁵⁰ Selon la traduction de Enrique Claudio Girbal, dans « Un testamento hebreo de la Edad media », *ibid.*, p. 382.

L'auteur

Sílvia Planas Marcé est diplômée d'Histoire médiévale et l'actuelle directrice du Musée d'Histoire des Juifs de Gérone. Elle dirige également l'Institut d'Études Nahmanide, une structure qui propose des cycles de conférences, des colloques et des cours d'histoire et de culture juives.

Ouvrages publiés :

- *La Girona Jueva : el Call*, Gérone, Ajuntament de Girona, Itineraris, 2002.
- *Hijas de Sara, dones jueves de la Girona medieval*, Gérone, CCCG, 2002.
- *Història de la Catalunya Jueva* (avec Manuel Forcano), Barcelone, Ajuntament de Girona/Ambit Serveis Editorials, 2009.
- *Na Blanca, jueva de Girona (s. XV)*, Bellcaire d'Empordà, Editorial Vitel-La, 2010.